

CRUP'Échos

Décembre 2003

N° 64

TRIMESTRIEL - 16^e année - Éditeur responsable: A. BERNIER, rue St Joseph, 5 - 5332 CRUPET**QUAND ON COUTCHE AVOU S'TCHIN, ON RAMASSE BIN RATE SES PUCES****(F.DEMAZY)**

* Une centenaire a encore été fêtée ce 2 novembre 2003. Crup'échos lui adresse ses félicitations amicales.

* CRUPET : nature, sentiers, tourisme... tout un programme qui sert de trame à ce numéro de fin d'année.

* ON RECHERCHE :

- Des seniors : un club va-t-il renaître de ses cendres ?
- Des jeunes (et moins jeunes) : souvenirs, dessins, photos... aidons nos amis les batraciens

BONNE ET
HEUREUSE
ANNEE !



CRUP' Échos

Bulletin de liaison de l'activité à Crupet.
Rue St Joseph, 5 - 5332 CRUPET
e-mail : freddy.bernier@swing.be



VILLAGES
DE WALLONIE

Forum de rédaction

Pascal André
Freddy Bernier (rédacteur en chef)
Patrick Collignon
Marcel Pesesse (Trésorier)
André Quevrain

Compte bancaire

068-2182164-79

Conception Graphique N°64

Freddy Bernier

SOMMAIRE

	p.
- Un vent d'optimisme	1
- Office du tourisme	2
- Choûtesse é Dgetto	3
- In Memoriam	6
- Sainte Cécile des Travailleurs	7
- Croââ...	8
- Le « groupe sentiers » fait son chemin	9
- Nos oiseaux	10
- Natura 2000 ... nous y sommes !	11
- Avis de recherche et Infos	27

Nous rappelons à nos annonceurs qui nous restent fidèles depuis tant d'années que le numéro spécial(N°62) ne contenait pas de publicité et qu'ils ont droit à un tour gratuit.



Joséphine Puissant
100 ans le 2
novembre 2003

Peintures HOUGARDY

Rue de la Gare 7 - 5360 NATOYE
☎ 083 21 23 15

Papier peint - Tapis plain
Carpettes - Tapis de pied
Revêtement sols & murs

Ouvert de 9h à 12h et de 13h à 19h
Fermeture du samedi 12h au lundi 9h

**la maison
du cadeau**
Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS
& ACCESSOIRES DÉCORATIFS

rue Haute, 9
5332 CRUPET
083 69 94 44

EDITORIAL... Crupet, un vent d'optimisme....



Les promenades empruntant les sentiers du village nous font découvrir certains coins sous un angle inattendu. Ici, la ruelle du Comle vue du sentier des « Rwalettes » joignant la rue basse à la rue haute.

Cette année 2003 qui a vu l'organisation à Crupet de multiples activités (marches, centenaire des grottes, brocante, exposition de photos,...) se termine au moment où nous mettons sous presse sur « *Crupet, lumières et saveurs* » qui a eu un succès incontestable ce 13 décembre, malgré l'ingratitude de notre météo qui semble perdre la boule.

L'hiver au coin du feu est le bienvenu pour nous permettre de réfléchir au passé et penser à ce que pourrait être notre avenir personnel, sur lequel nous avons peu d'emprise, mais aussi à

l'avenir de notre village qui dépend, plus que nous le croyons, de la vision qu'en a chacun d'entre nous.

Notre influence, si minime soit-elle, ne sera possible que dans la mesure où nous nous investirons et si nous trouvons des relais pour faire entendre notre voix.

Crupet ne manque pas d'atouts pour ce faire. En écho à notre réflexion dans l'éditorial du numéro précédent, appel est fait dans cette édition pour réactiver un club de seniors (un conseil des sages ?) qui pourrait se fixer des objectifs un peu plus larges que ce ne fut le cas précédemment.

L'avenir de notre village devra immanquablement allier la nature (dans ses diverses composantes dont la faune et la flore) et le tourisme qui est le corollaire d'une reconnaissance du caractère exceptionnel de notre région. Reconnaissance spontanée, celle des visiteurs de toujours, ou parfois plus formelle comme le label des « Plus beaux villages de Wallonie ».

A ce sujet on peut parfois se demander si cette démarche était un bien pour les crupétois, tant les retombées ressenties comme négatives (envahissement, propreté douteuse,...) semblent actuellement prendre le pas sur une vision plus large et optimiste du futur de notre village.

C'est pourquoi Crup'echos se réjouit de présenter ce numéro presque exclusivement dédié à la nature à Crupet : Natura 2000, Groupe des sentiers communaux, la faune aviaire et le point d'information de l'Office du tourisme, forment la trame de nos articles qui sont autant de pas d'une démarche résolument optimiste.

Nous vous en souhaitons bonne lecture dans l'attente d'une nouvelle année que nous vous souhaitons d'ores et déjà heureuse et prospère.

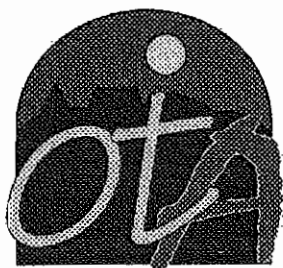
F.B.

Jardisart

25, Chaussée N4, 5330 SART-BERNARD

Tél. 081 40 01 84 - Fax. 081 40 23 10

Architecte paysagiste
création de jardins - pépinière
Devis gratuit sans engagement



L'Office du Tourisme d'Assesse

Mlle Domnine Binamé

Rue Haute, 7 - 5332 Crupet

Tél. / Fax. : 083/668.578.

En fonction depuis juillet 2003, l'Office du Tourisme communal d'Assesse a pour missions de :

- ✓ Etudier et réaliser la politique touristique communale en relation avec l'échevinat du tourisme.
- ✓ Assurer et organiser l'accueil et l'information touristiques.
- ✓ Assurer la promotion touristique communale.
- ✓ Etre le relais des potentialités touristiques de l'entité d'Assesse envers les organismes extérieurs reconnus.
- ✓ Assurer la représentation communale auprès des instances touristiques et être le relais quotidien de la commune en matière de tourisme.
- ✓ Encourager la collaboration entre tous les acteurs touristiques de la commune et encourager la création et assister la mise en œuvre de nouveaux produits touristiques communaux, privés ou mixtes.
- ✓ Evaluer les possibilités et organiser le partenariat entre la Commune et le privé en matière touristique lors de manifestations ponctuelles.
- ✓ Etudier la faisabilité et les pistes de financement de projets touristiques communaux et en assurer la promotion.
- ✓ Etre le relais, en accord avec la Commune, des projets touristiques du S.I. local, notamment en matière de subvention.

Pour réaliser ces missions, la Commune d'Assesse a procédé, après examens, à l'engagement d'une graduée en tourisme à temps plein, Mlle Domnine Binamé. Âgée de 29 ans, Mlle Binamé a travaillé tour à tour comme guide touristique aux Jardins d'Annevoie, comme réceptionniste au Domaine des Grottes de Han, comme agent de développement local pour les Communes d'Assesse et de Gesves et comme agent touristique chargée de la promotion germanophone à la Maison du Tourisme du Pays de Namur.

Ces différents postes lui ont apporté une expérience riche et variée mais aussi une connaissance du territoire de l'entité d'Assesse et des instances touristiques locales, provinciales et régionales. Gageons sur le fait que cette base solide l'aidera à remplir aux mieux les nombreuses missions de l'O.T. Assesse.

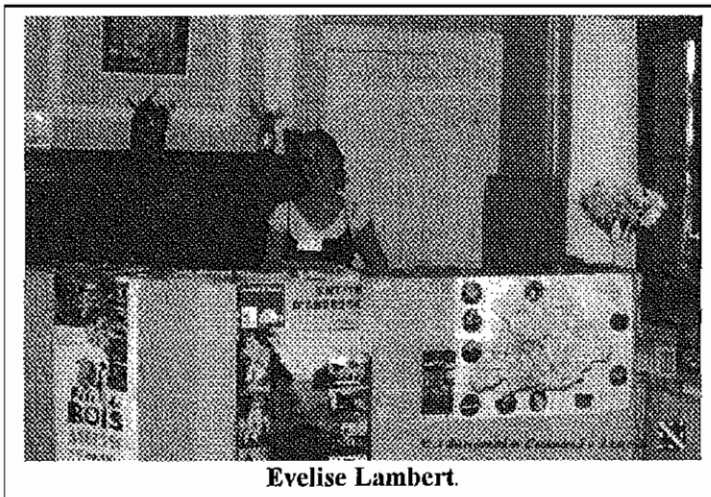
Au vu des missions à remplir et du nombre croissant de jours d'ouverture du Point i nécessaires au bon accueil des touristes et visiteurs, une personne viendra seconder Mlle Binamé dès janvier 2004, et ce à mi-temps.



Ainsi, le Point i pourra être plus souvent ouvert tout en gardant du temps pour l'élaboration de dossiers tels le balisage de l'O.T. Assesse, la création de documents promotionnels, la mise à jour du site internet ; mais aussi pour une participation encore plus active avec les partenaires (Plus Beaux Villages de Wallonie, Maison du Tourisme du Pays de Namur, Fédération Touristique de la Province de Namur, Commissariat Général au Tourisme,...).

Le Syndicat d'Initiative d'Assesse, quant à lui, travaillera, entre autres, sur les missions officielles que sont les promenades et le Petit Patrimoine. Une

collaboration active existe entre ces deux organismes locaux dont un des objectifs communs est la mise en valeur de nos richesses locales, qu'elles soient naturelles, architecturales, patrimoniales ou historiques.



Evelise Lambert.

L'Office du Tourisme d'Assesse est basé à Crupet, rue Haute n°7 (au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, à côté de la grotte dédiée à Saint Antoine). Le visiteur sera accueilli au Point i (centre d'information) au

minimum 129 jours par an. De plus, le Point i est ouvert à chaque fois que Mlle Binamé est présente à Crupet.

Les horaires d'ouverture du Point i sont :

Les vacances scolaires :

- ✓ les **samedis** de 9h00 à 13h00,
- ✓ les **dimanches** de 13h00 à 18h00.

En avril :

- ✓ les **mercredis** de 9h00 à 12h30 et de 13h à 17h00

En mai et juin :

- ✓ les **mercredis** de 9h00 à 12h30 et de 13h à 17h00,
- ✓ les **samedis** de 9h00 à 13h00,
- ✓ les 1^{er} et 3^{ème} **dimanches** du mois de 13h00 à 18h00

En juillet et août :

- ✓ **tous les jours** de 10h00 à 18h00.

En septembre et octobre :

- ✓ les **mercredis** de 9h00 à 12h30 et de 13h à 17h00,
- ✓ les **samedis** de 9h00 à 13h00,
- ✓ les 1^{er} et 3^{ème} **dimanches** du mois de 13h00 à 18h00.

Les prochaines dates fermes d'ouverture sont donc les 20, 21, 27 et 28 décembre 2003, les 3 et 4 janvier 2004 (vacances de Noël), les 21, 22, 28 et 29 février 2004 (vacances de carnaval).

De plus, afin d'informer un maximum de personnes, de la documentation est à disposition sur la porte d'entrée de l'ancien presbytère (promenades des moulins dans Crupet et activités du moment) et un stand (tourniquet) d'information sera présent, autant que faire se peut, aux activités locales qui attirent un large public (marché de Noël, fête du bois, exposition énergie,...).

Des statistiques sont réalisées sur les visiteurs entrant au Point i. Les données collectées concernent tant leur nombre que leur âge approximatif, le jour, la date et l'heure de leur visite mais aussi leur origine. Ainsi, il sera possible d'analyser l'évolution sur les mois et les années à venir. Actuellement, depuis le 1^{er} septembre, plus de 730 personnes sont venues au Point i, ce qui est tout boni par rapport aux années précédentes durant lesquelles le Point i n'était ouvert qu'en juillet et en août.

Les projets d'avenir :

- o Fléchage de l'O.T. Assesse : balisage réglementaire sur route de l'Office du Tourisme, au départ de la Nationale 4, sortie Assesse.
- o Travaux de rénovation de l'ancien presbytère : le Conseil Communal a désigné le Bureau Economique de la Province de Namur comme auteur de projet pour des travaux de rénovation qui auront pour objectif, entre autres, de mieux accueillir les touristes.
- o Impression de documents promotionnels : l'O.T. Assesse, dans le cadre de la mission « assurer la promotion touristique communale », va, au cours des prochaines années, réaliser et imprimer de nouvelles brochures de présentation des 7 villages de l'entité et des atouts touristiques locaux.

Ces quelques exemples de projets seront réalisés dans les années à venir, grâce au soutien financier du Commissariat Général au Tourisme.

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à contacter Mlle Binamé au 083/668.578, à visiter la partie dédiée à l'Office du Tourisme sur le site Internet de la Commune d'Assesse « <http://www.assesse.be> » ou à passer lui rendre visite au Point i.

° Joséphine, notre centenaire et sa chapelle...

Projet de la famille PUISSANT, propriétaire, et notamment de la centenaire Joséphine GILLET-PUISSANT travaux sont déjà en grande partie réalisés :

- **Drainage** : une tranchée entourant la chapelle a été creusée, un tuyau d'égouttage a été placé, avec écoulement vers les propriétés voisines
- **Plafonnage et peinture intérieure**

Seront effectués en 2004 :

- **Sablage et rejointoiement extérieur**
- **Aménagement intérieur**

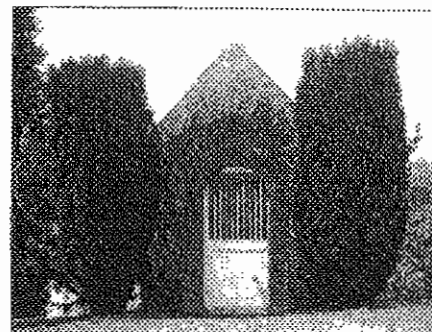
Une inauguration et la bénédiction sont prévues en mai 2004.



Joséphine vous remercie.

Avec votre participation, la restauration de la chapelle familiale de Pirauchamps (Crupe) est en cours. Cette chapelle fut érigée par ses grands-parents maternels, en remerciement d'une guérison obtenue : celle de Julie (tante de Joséphine)

Le 2 novembre 2003.



°AVOZ VOSSE DGETTO ? ? ? *

On prétind qu'c'est l'amour qui passerait au dzeu d'tot
Et qui l'technique jouerait li dérin concerto
Après les p'tites choûtresse,* on pinseut qu'c'esteu tot
Volà qu'les GSM r'féynut leu memento...

Qui vos seuyoje assis, tot uu ou en paletot,
A tchfau ou à vélo, à batia, en auto,
Din vosse djardin, o bain, au djok ou au resto,
Vosse GSM sonnerait, et y f'rait vosse photo...

I gnaurait pu dandgi do dire qu'vos estes
A vosse correspondant, qui v'viérait à moto...
Vo pauroz allé veûye c'qui s'passe à KYOTO
Ou moussi din one tchambe en pur incognito...

Brokè din on salon, on théâtre, on ghetto,
Veûye li princesse MATHILDE, li pape, ou GUY
MATHOT...

Et d'ailleurs, vo vièroz, c'est co su vosse dgetto
Qui vos djoneroz aux cautes, et qu'vo f'roz vosse lotto...

Bin rate, voss't'appareil cûrait vosse risotto...
Vo f'ret on'expresso, vite, illico presto...
Pokwè nin vo wîdi on whisky, on porto ???
Ci djoû-là, dji v'payerais on bon vère à tortos...

- • CHOUTRESSE = traduction personnelle du GSM SIMPLE
- • DGETTO = traduction personnelle du GSM AVEC PHOTO

AVEZ-VOUS VOTRE GSM PHOTOGRAPHIQUE ?

On prétend que c'est l'amour qui passera au-dessus de tout

Et que la technique jouera le dernier concerto
Après les GSM, on se croyait au bout de tout
Voilà que, eux aussi refont leur memento...

Que vous soyez assis, tout nu ou en paletot
A cheval ou à vélo, en bateau, en auto,
Dans votre jardin, au bain, au WC, au resto,
Votre GSM sonnera, et il fera votre photo...

Il n'y aura plus besoin de dire où vous êtes,
A votre correspondant qui vous verra à moto...
Vous pourrez aller voir ce qui se passe à KYOTO
Ou rentrer dans une chambre en pur incognito

Foncer dans un salon, un théâtre, un ghetto,
Voir la princesse MATHILDE, le pape ou GUY
MATHOT...

Et d'ailleurs, c'est sur votre même appareil
Que vous jouerez aux cartes ou ferez votre lotto...

Bientôt, votre GSM cuira votre risotto,
Vous fera un expresso, vite, illico presto
Pourquoi ne vous servirait-il pas un whisky, un porto ?
Ce jour-là, je vous paierai un bon verre à tous...

A.Q. DEC.2003

TRADUCTION EN Français C'EST POUR RIRE...

Lui : Ah, tu es là ? C'était bien, l'exposition ?

Elle : De mieux en mieux, d'année en année ! THIERRY BERNIER et son équipe avait vraiment bien fait les choses... Et, sais-tu combien il y avait de toiles représentant le Château de CRUPET ?

Lui : ???

Elle : 12 !!! j'en ai acheté une ...

Lui :c'est magnifique ! où va-t-on la mettre ???

Elle Ben, au salon, à la place du bateau sur la mer déchaînée...

Lui : Bonne idée : quand tu vas à la cave, remonte le matériel, je le placerai là où tu as dit ...

Elle (cinq minutes plus tard) : Voilà , je t'ai ramené le crampon , le marteau... le mercurochrome et les panséments.....

o o o o o o o

Robert reprochait à Ghislaine de ne pas lui porter beaucoup d'attention :

Tu vois ce jeune type là-bas, il n'arrête pas d'embrasser la belle petite jeunette... pourquoi ne fais-tu pas la même chose ???

Ben, j'ai essayé, mais je me suis fait gifler !!!

° IN MEMORIAM...

ERNEST DEPAUW est décédé à CRUPET le 21 JUIN 2003 à l'âge de 67 ans. Il était l'époux de **JACQUELINE DE MEYER**, qui habite toujours chez nous, avec sa maman (17 rue Haute)

Ernest était ingénieur de formation, chargé de cours à l'ECAM à BRUXELLES

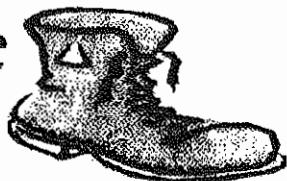
Pensionné, il avait choisi notre village pour s'y reposer, et surtout y faire de longues promenades, au cours desquelles il avait pris l'habitude de tenir des conversations de toute nature avec les personnes qu'il rencontrait... Sa disparition fut brutale : nous compatissons au deuil de sa famille.

ISABELLE CHAPELLE, veuve de **PAUL DE BAERE** est décédée à LUSTIN, le 30 OCTOBRE dernier, elle était âgée de 91 ans, était la maman de **Jacqueline DE BAERE**, bien connue à CRUPET PELOTE et souvent sur la brèche lors des manifestations et festivités crupétoises.

Nous avons connu les parents de **Jacqueline** dans les années 70, lorsqu'ils avaient acheté la maison de la rue des Loges, et leur souvenir reste vivace au cœur nos aînés...

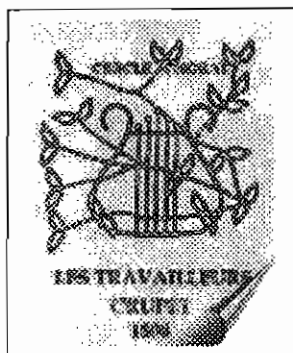
FELICIE LAMAND, épouse de **Edmond FRAND**, s'en est allée trop tôt et brusquement à quelques jours de cette fête de Noël qu'elle s'apprêtait à fêter en famille. Epouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère dévouée elle restera dans nos cœurs comme une femme courageuse croyant en la beauté de la vie qui pourtant ne l'avait pas épargnée. Sa famille a bien résumé sa personnalité en ces mots : « *Un cœur de mère a cessé de battre. Jusqu'à son dernier souffle, elle n'a pensé qu'à nous* »

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

cordonnerie 
André
MOREAUX
Rue St Joseph, 3
5332 CRUPET - Tél. 083 69.94.14

°VIVE SAINTE CECILE ...

22 NOVEMBRE 2003



Dans son homélie du dimanche précédent, l'abbé CREMER pardon, M. le Doyen, nous a parlé de la couche d'ozone qui nous menaçait, de l'effet de serre, des OGM, des vaches folles, que sais-je encore, et en conclusion, il nous

proposait de nous poser la question : DE QUOI DEMAIN SERA T IL FAIT ? ? ?

Nul ne sait évidemment répondre, et lui même nous a dit A QUI FAUT IL S'ADRESSER POUR LE SAVOIR ? ? ?

En désespoir de cause, je me suis adressé à VERS L'AVENIR afin de savoir ce que sera devenue notre chorale en 2.025, soit dans 22 ans...

Voici la réponse, à savoir un extrait du journal du 22 NOVEMBRE 2025

CRUPET

Nous apprenons de source sûre que l'avion royal qui devait amener la célèbre chorale « LES TRAVAILLEURS » de Crupet, accompagnée de la REINE MERE PAOLA, a été détourné à quelques encablures de son lieu d'atterrissage, et plus précisément à PADOUE.

On sait en effet que sa sainteté le pape JEAN XXIV, à savoir l'ancien évêque de NAMUR, MONSEIGNEUR LEONARD, avait invité la chorale de CRUPET à venir chanter la messe d'actions de grâce au VATICAN, à l'occasion de la désignation de l'abbé CREMER, doyen de JAMBES, comme NONCE APOSTOLIQUE ...

A cette occasion, la REINE MERE PAOLA avait accepté d'accompagner « LES TRAVAILLEURS » de Crupet, et le C410 royal avait été affrété spécialement pour la circonstance...

Hélas, le trajet devait être perturbé par des pirates de l'air, et à l'heure actuelle, nous sommes sans nouvelles de la destination qui a pu être la sienne au-delà de PADOUE...

Se trouvent à bord de l'appareil, outre le Nonce apostolique CREMER :

M. Edmond DELVAUX, récemment fêté pour son centenaire

Son épouse Maria, présidente du club des 4X20 de CRUPET

Mme Anne Marie LEFEVRE-SAMEREE, consultante aux facultés universitaires de Gembloux

Mme Andrée VAN LOMMEL-BERNIER, secrétaire d'état au ministère de l'agriculture

Mme Irma PESESSE, secrétaire particulière du président du tribunal de commerce de LIEGE

Mme Anne ROUART-COUVREUR, greffière provinciale en chef

M. Francis PIRET président du syndicat des ouvriers du bâtiment

Son épouse Nicole SCAILLET responsable des catéchumènes diocésains

Me Jean Pierre BINAME, député permanent européen

Son épouse BRIGITTE, chargée des missions sociales inter provinciales.

Mme Yvonne QUEVRIN-THEUNISSEN trésorière plénipotentiaire de l'Evêché

M. Freddy BERNIER officier d'ordonnance de S.M. le roi PHILIPPE PREMIER

Son épouse Francine MASSART responsable de la maison de couture Gérard WATHELET

M. Michel HUBLART directeur de l'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LA RTBF

M. Angel MARTINEZ Y GOYA président national des joneurs de pétanque

Mme Christiane MASSART directrice des cantines militaires du SHAPE

M. Jean Pierre BAURIN archiviste militaire adjoint au FBI

Mme Georgette GILLET veuve QUEVRIN, responsable du patrimoine religieux national

M. Georges DUBOIS, professeur de bridge et globe trotter infatigable

Accompagnaient également le célèbre voyage :

M. et Mme Georges GRANDJEAN-QUEVRIN co-organisateurs des spectacles de l'OPERA ROYAL DE WALLONIE

M. et Mme Ernest DELVAUX-BOTTON, dirigeants provinciaux de la CROIX ROUGE DE BELGIQUE

M. Théo QUEVRIN, goûteur de vins de la maison GAULT ET MILLAUT

Mr Jean Marie ROUART, directeur national du LIONS CLUB

M. Joseph LEFEVRE, auteur du projet wallon des TGV superposés

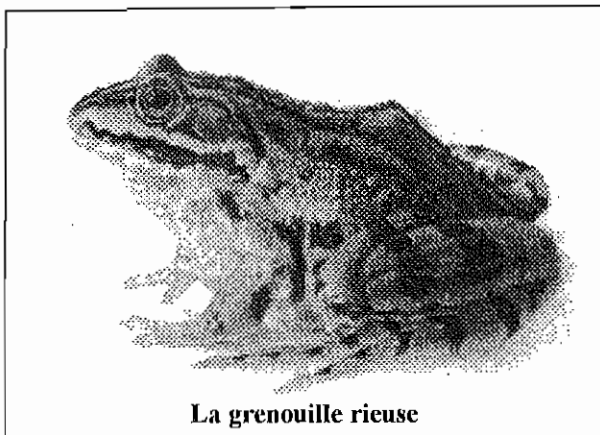
M. Victor VAN LOMMEL, inscrit au GUINNESS BOOK pour ses variétés de Buldeas

Les recherches se poursuivent intensément dans la banlieue de PADOUE : nul doute que SAINT ANTOINE fera un geste pour retrouver ses fidèles exécutants...

A.Q.

° Appel aux batraciens...

Nous attendons vos "crap'échos" ... pour le prochain numéro

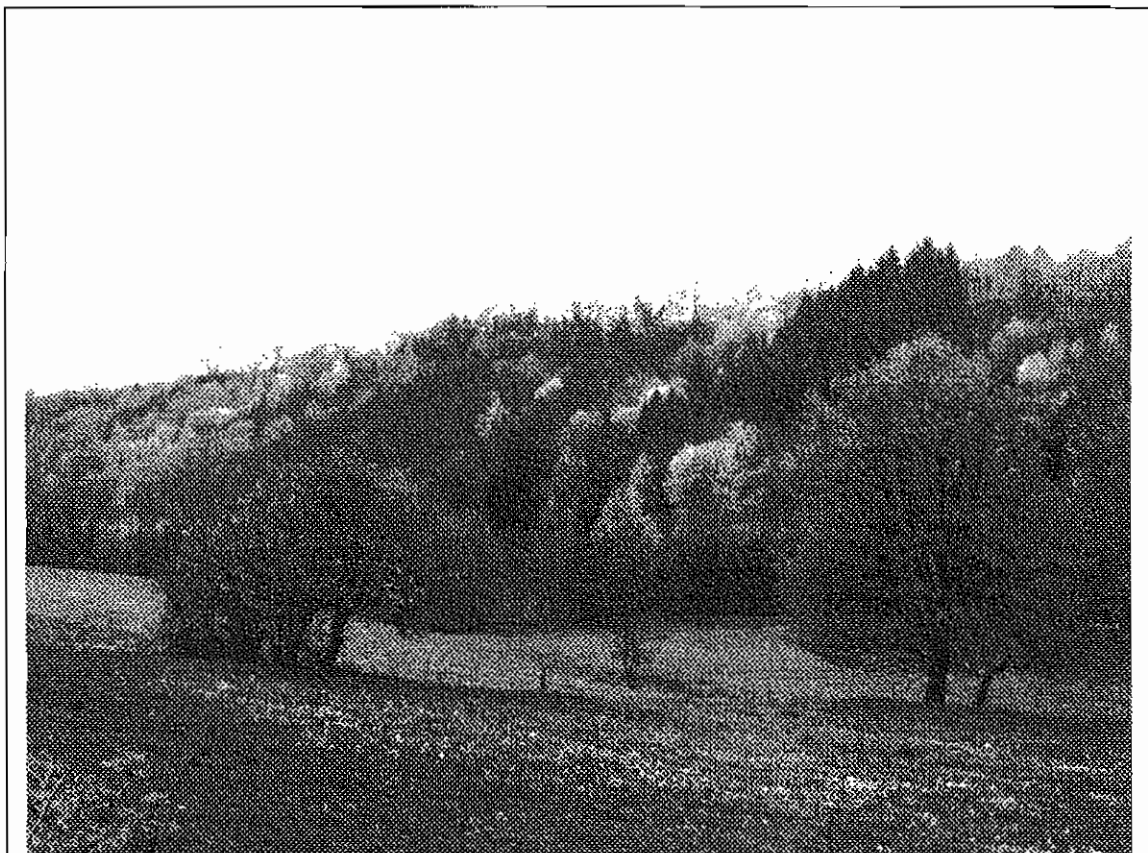


La grenouille rieuse

Au moment d'écrire ces lignes, ils "dorment". Ils, ce sont les crapauds, grenouilles, tritons et autres salamandres. Dans quelques mois, ce sera le réveil et la migration de printemps vers les lieux de ponte. Grâce à des bénévoles venant parfois de loin, des centaines de ces batraciens échapperont à la mort: ils ne finiront pas aspirés sous une voiture ou aplatis sous leurs roues. Dans le prochain numéro, nous reparlerons de cette action de sauvetage qui se déroule à nos portes depuis quelques années déjà, notamment face à l'étang du domaine de Ronchinne.

Pour agrémenter ce prochain thème, nous souhaitons votre contribution: dessin pour les plus jeunes, souvenirs d'enfance ou anecdotes pour les autres...

Envoyez à l'adresse de Crup'échos, ou téléphonez à Patrick Colignon 083/69 92 75 si vous n'avez pas le temps d'écrire.



Une ballade au printemps passant par Insefy nous dévoile une vallée magnifique.

'Nouvelles du groupe "sentiers"...

Le 29 avril 2003 était organisée aux anciennes écoles de Crupet une réunion à laquelle participaient une douzaine d'habitants du village. Patrick Colignon et Jacquy Heyens y exposèrent la situation des sentiers communaux ainsi que les possibilités de remise en état ou entretien.

A la suite de cette réunion, quatre habitants (Patrick Colignon, Jacquy Heyens, Brigitte Tilmant ma compagne et moi-même) se réunirent ensemble pour proposer à la Commune, via le groupe "Chemins et sentiers publics assessois", un plan de travail qui tienne compte des besoins de Crupet.

Ils proposèrent un plan d'action sur trois années, d'ici fin 2006. Pourquoi en trois ans ? Parce qu'il n'est pas possible de tout mettre en ordre en un an et qu'en 2006, l'équipe communale actuelle remettra son tablier aux électeurs. C'est donc une échéance réaliste et en même temps pas trop lointaine.

Leur idée est de ne pas aménager des sentiers de ci de là, de façon dispersée, mais de construire progressivement trois boucles d'ici 2006. Autrement dit, il s'agit de planifier les aménagements en ayant l'objectif en tête que chaque année se mette en place une boucle permettant de partir du village et d'y revenir sans encombre.

Trois boucles ont été jugées prioritaires. Elles utilisent d'ailleurs la plupart des sentiers ou chemins vicinaux en relativement bon état aujourd'hui. Il s'agit des boucles suivantes, par degré de priorité :

- La boucle "ramonette" (C25 / S36 / S51 / S52) (d'ici fin 2004).
- La boucle "vovesène" (C1 / C9 / Jassogne / Inzéfy / C13 / C15) (pour fin 2005).
- La promenade P1 du Syndicat d'initiative (pour fin 2006).

Vous en trouverez les détails dans l'article qui suit.

Le groupe suggéra aussi de placer une signalisation annonçant ou rappelant l'entrée de chaque sentier. Car le meilleur moyen d'assurer l'entretien de ces anciennes voies de communications que pratiquaient nos ancêtres, c'est d'y passer fréquemment. Le groupe suggéra même de donner (ou redonner) un nom à chaque sentier ou chemin de ces circuits, en s'inspirant de la toponymie et en activant la mémoire collective (Les suggestions sont les bienvenues). Evidemment, l'idéal serait que ce soit le même type de panneau dans toute la Commune.

A l'heure actuelle, l'idée d'une signalisation-balisage n'a pas été reprise dans les priorités du groupe de travail communal s'occupant des « voiries vicinales » ; même si le Syndicat d'initiative a un projet de balisage pour ses promenades. Nous avons pourtant l'impression que c'est le souhait de nombreuses personnes de voir les sentiers mieux identifiés sur le terrain. Et il est probable qu'on pourrait déjà faire quelque chose de propre et correct sans grand frais, avec quelques piquets et un peu de peinture.

Bien sûr, on pourrait penser qu'il ne sert à rien de s'intéresser à ces « voiries vicinales » ou sentiers de voisinage : certaines personnes préféreraient que personne n'y passe, pour rester plus tranquilles. Pourtant, ces sentiers constituent pour nous aussi des chemins par lesquels il est agréable de se promener, à l'abri des voitures. Des sentiers qui nous offrent des raccourcis intéressants, par exemple entre le haut et le bas du village, en nous offrant des points de vue inattendus.

Ce n'est donc pas seulement pour les promeneurs du dimanche qui adorent venir découvrir Crupet à pied que cela a du sens. Mais pour nous aussi habitants qui aimons y vivre et cheminer à pied, et pas toujours en voiture ...

Jean-Pierre Binamé.



Cet escargot est un usager des « Rwalettes » que nous avons rencontré en août 2003 lors d'une de nos ballades sur ce sentier.

IMAGIN'NAILS

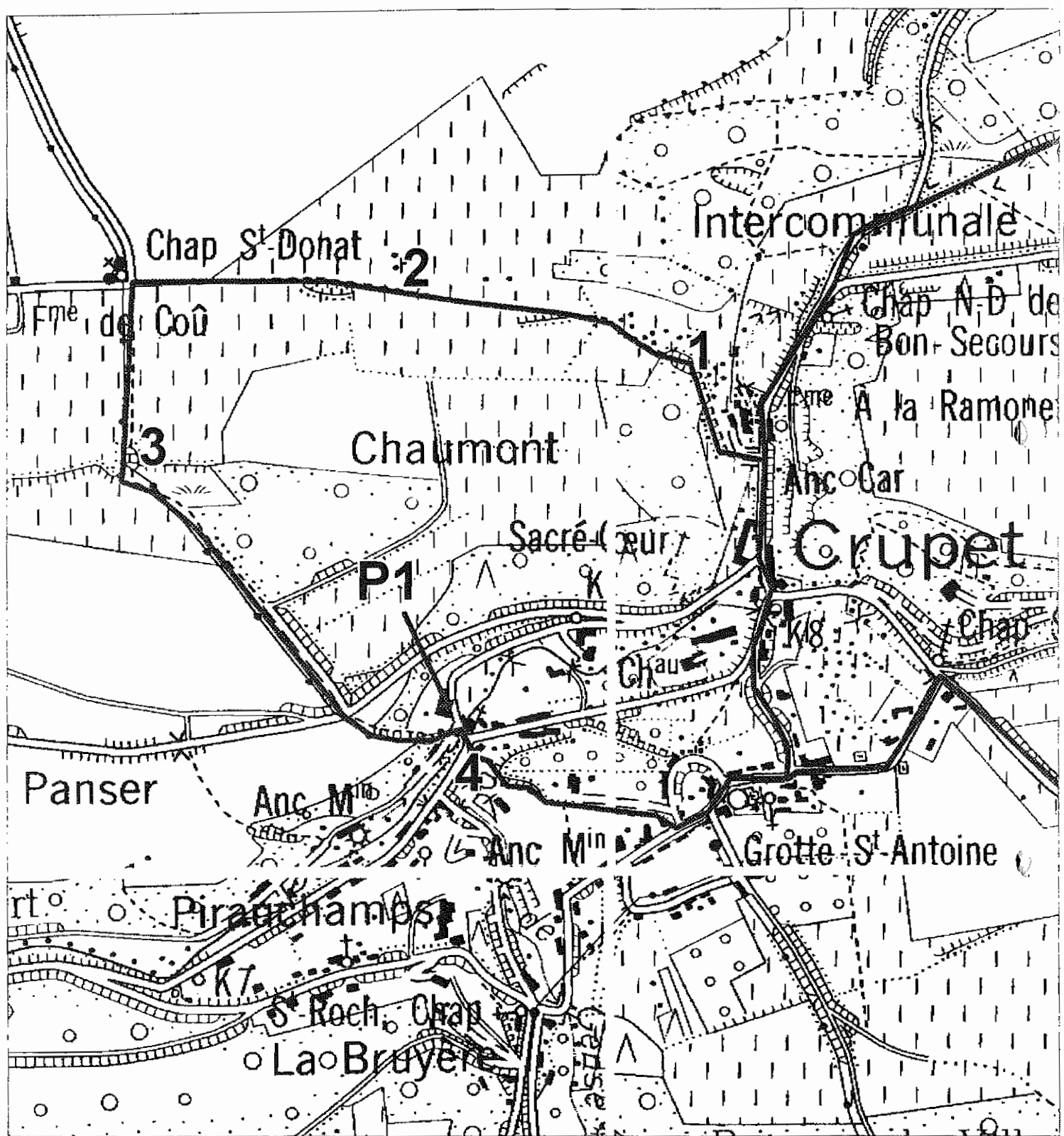
Espace de modelage et de stylisme d'ongles
Différentes fantaisies.

Lingerie –

Espace Solarium - Jacuzzi

Prochainement : soins esthétiques.

N° 36 Rue des Loges à 5332 CRUPET



° Chemin faisant...

Comme signalé dans l'article de Jean-Pierre Binamé, voici les travaux souhaités par le groupe de Crupet des "chemins et sentiers publics assessois". Pour rendre les choses plus visuelles, nous les avons "inscrits" principalement dans deux boucles pédestres dont voici la description.

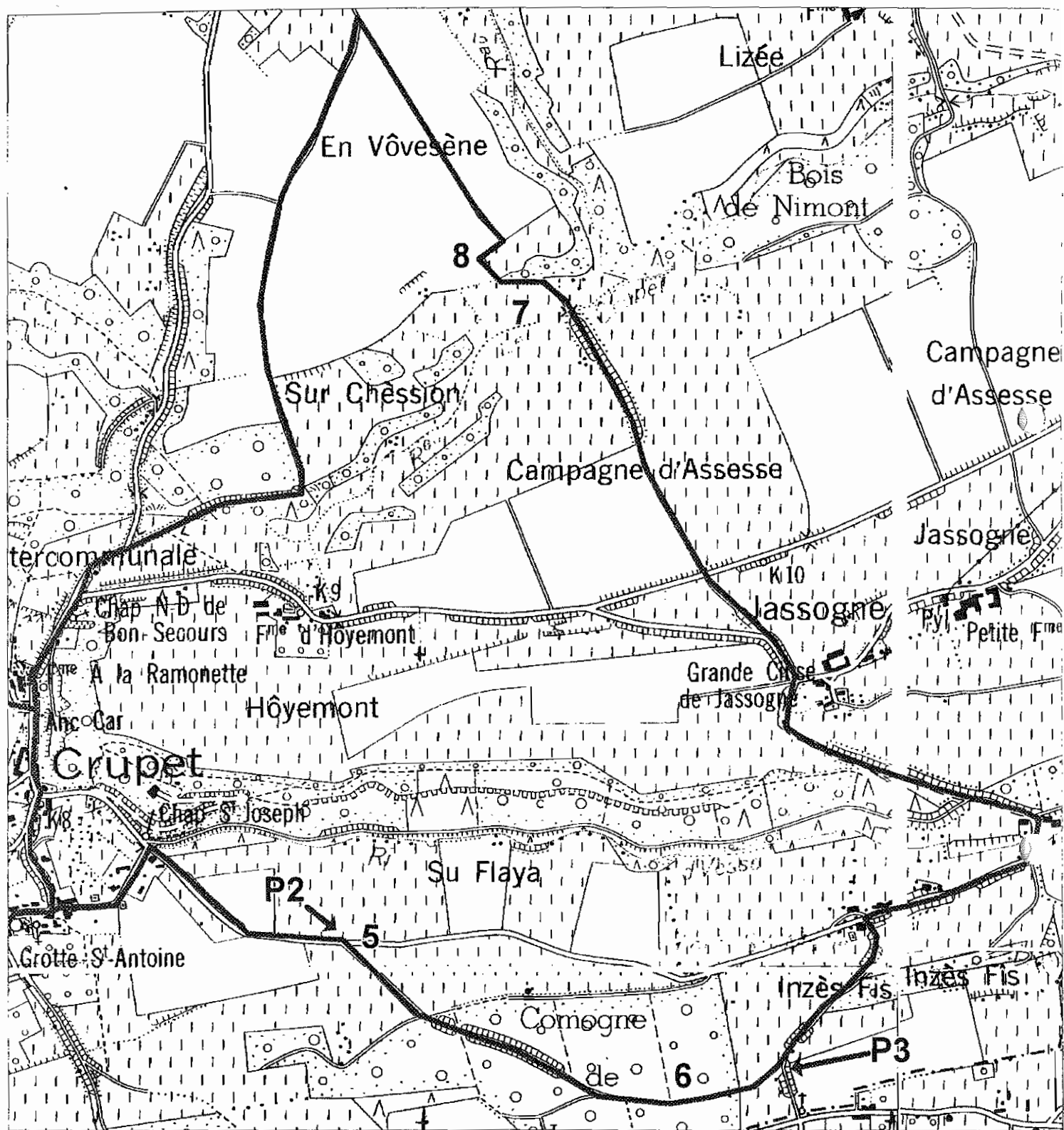
Boucle "Ramonette". (Plan ci-contre)

En quittant Crupet par la route d'Assesse, nous débiterons La boucle de la Ramonette passé le petit pont bas sans parapet qui enjambe le Crupet. Il monte tout doucement. A droite: vue sur les superbes bâtiments de la Ramonette, malheureusement en très mauvais état. Premier problème: le sentier s'arrête à l'arrivée dans une pâture (1). Ici, aucun litige. La question est purement technique mais nécessite une décision sur l'endroit où devrait se réaliser le passage vers la pâture. Au-delà de la clôture, il n'y a plus d'assiette visible. Des jalons permettraient au promeneur de se guider à travers la prairie (2) afin de rejoindre la route asphaltée de la ferme de Coû, au niveau de la chapelle Saint Donat. De là, quart de tour à gauche. On se dirige maintenant de nouveau vers le village en marchant entre deux pâtures. Depuis quelques années, une double clôture délimite de nouveau le chemin. Une chicane très étroite (3) nous oblige à rentrer le ventre pour poursuivre. A tout le moins, élargir quelque peu ce rétrécissement serait utile. On redescend maintenant plein sud dans les campagnes. A gauche, bois et taillis offrent un refuge certain pour nombre d'animaux. A droite: les

champs qui s'étendent jusqu'au bois de Rouchinne. Traversée la route de Mont, c'est le Tienne Biot qui dévale jusqu'au pied du restaurant des Ramiers. On se croirait en montagne. Attention à la glisse par temps humide. On reprend la rue Basse pour traverser le Crupet. Presque en face débute le petit sentier dit "les Ruwalles ou Rwalettes". Actuellement - et espérons-le temporairement - le début de ce chemin est presque impraticable pour cause de travaux entrepris par des riverains (4). Discret par son étroitesse actuelle, le sentier des Ruwalles, semble vouloir se cacher et faire oublier son importance comme lien de communication interne au village (photo 1). Il rejoint en ligne droite la rue de Messe au niveau de la maison de feu Mousieur Lamy. N'oublions pas aussi l'embranchement qui de ce sentier rejoint la rue Haute au niveau du virage Terwagne en débouchant le long de la nouvelle maison de Dominique Pesesse. On peut dire que la boucle est bouclée. Le groupe a demandé que les actions à mener sur ce parcours puissent être prises en compte pour la fin 2004



photo 1 - Favoriser la communication interne au village: les Ruwallettes



Boucle "Vovesène" (Plan ci-contre).

Nous quittons Crupet vers Inzéfy par le bas de la rue du même nom. Avant d'aller plus loin, signalons qu'un chemin existe - impraticable actuellement - qui permettait de rejoindre le sommet de la rue d'Inzéfy au départ de la rue du Dessus à travers champs et pâtures. Donc, sur la route d'Inzéfy, après quelques 200 m, bifurquons à droite (5) et *photo 2*).

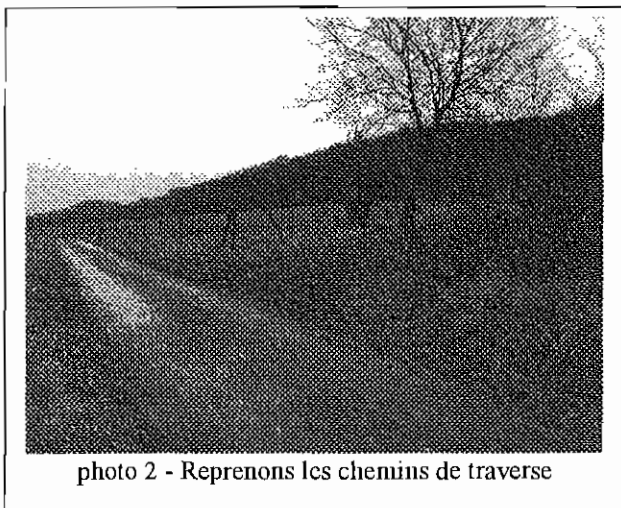


photo 2 - Reprenons les chemins de traverse

Le chemin monte doucement, bordé de tout jeunes merisiers récemment plantés. Il pénètre dans le sous-bois et devient vite un beau chemin creux. Arrivé sur le plat, le chemin disparaît (6). Son emprise devrait à nouveau être matérialisée d'une manière ou d'une autre. En attendant, dirigeons-nous à vue vers la lisière du bois, là où sont remisés des remorques agricoles et un tas de pneus usagés. Au sortir du bois, il faut traverser une pâture entre deux barbelés trop rapprochés (*photo 3*). Ici, une action devrait être entamée pour rendre à cette portion une largeur adéquate.

Nous redescendons ensuite vers les fermes Demazy via le chemin qui vient de Durnal. Puis c'est la poursuite sur la route, à droite, et la montée jusqu'à Jassogne. Au lieu de se diriger vers la Grande Cinse et le tilleul, il faut reprendre la route qui descend de nouveau en direction de Crupet. Très rapidement, un autre chemin se présente, sur la droite. Il traverse la route de Crupet à Assesse et file vers le vallon du



photo 3 - Attention: barbelés rapprochés!

Ri de Mières. La fin de cette portion est bordée de beaux chênes et de superbes érables champêtres. A hauteur du ruisseau, l'endroit est digne d'intérêt. Sur la droite, les rives sont superbement arborées et humides. Buissons et arbustes maintiennent les berges tout au long des méandres. En aval par contre, le contraste est radical. Les berges sont dénudées et l'érosion provoque leur affaiblissement. Passé le ruisseau, le chemin n'est plus qu'un sentier, envahi par la végétation arbustive. On le devine à peine (7). Le promeneur non averti ne peut imaginer qu'il se poursuit plus avant. Il doit contourner une pâture dans les labours (8). Avec un peu de chance il retrouvera un chemin de campagne bien marqué puisque régulièrement utilisé par les tracteurs agricoles. Nous demandons que le contournement de la pâture soit clairement indiqué (balisage). Il faudrait aussi entamer une démarche vers l'exploitant agricole du champ afin qu'il maintienne une bande non labourée suffisamment large le long de la pâture. Nous sommes ici en Vovesène et filons droit sur Maillen. Avant d'arriver au hangar agricole Dewulf, il faut bifurquer à gauche sur le chemin qui nous ramènera à Crupet en évitant la route asphaltée de Maillen. Il aboutit au niveau du captage de la C.I.B.E. à Fontène Diè, après une splendide descente en sous-bois contournant le promontoire de Chesson. Pour cette boucle, le groupe a demandé que les actions à mener puissent être prises en compte pour la fin 2005.

Le bois de Crupet.

Placé en dernier lieu sur notre liste de priorités (pour 2006!), le point suivant a curieusement été le premier à être résolu. En fait, les travaux qui ont été entrepris dans le bois de Crupet au début de l'année étaient déjà programmés au moment de notre réflexion. Nous l'ignorions à l'époque. De quoi s'agit-il? Le chemin forestier qui s'enfonce dans le bois au départ de la rue Pirauchamps s'arrêtait net au bout de quelques centaines de mètres. Le sentier qui l'avait jadis prolongé avait pratiquement disparu. Des engins lourds ont maintenant tracé un large

chemin accessible pour le débardage. Il rejoint plus loin la route de Bauche. L'ouverture de ce parcours améliorera bientôt à la promenade du Syndicat d'initiative qui, de Crupet, passe par Venalte: elle évitera sur plusieurs kilomètres la route de Bauche, sinueuse et dangereuse pour le promeneur. Puisqu'on parle de Venalte, il restera à régler un problème de parcours de la promenade en contre haut de la ferme, et nous en aurons presque fini.

Mais il y a le reste...

Les priorités que nous venons de parcourir ensemble ne doivent pas faire oublier tous les autres points repérés lors de l'état des lieux réalisés il y a un an et les solutions envisagées. En voici quelques unes à titre de rappel.

- Maintenir dans le patrimoine public les chemins actuellement fermés ou non praticables, dont la liaison rue du dessus - rue d'Inzéfy et celle qui relie les deux parties de la rue Basse, à hauteur du Moulin do Mitau.
- Placer une rampe aux escaliers du sentier qui aboutit rue Haute, en contrebas de la balle pelote.
- Libérer les chicanes sur le sentier du Pachy, la pâture qui domine le donjon.
- Aménager la jonction avec le sommet de la rue des Loges sur le chemin C30 qui évite la fastidieuse montée par la route asphaltée.
- Régler un problème d'assiette près de la Ferme de Lizée sur la promenade P7 du SITE
- Supprimer ou aménager le passage à vaches sur cette même promenade, entre la route d'Assesse et celle qui mène à Jassogne.

Enfin rajoutons un dernier constat sur le sentier du Sacré-Cœur, cher aux Crupetois, dont l'entrée a subi des dégradations suite à des travaux.

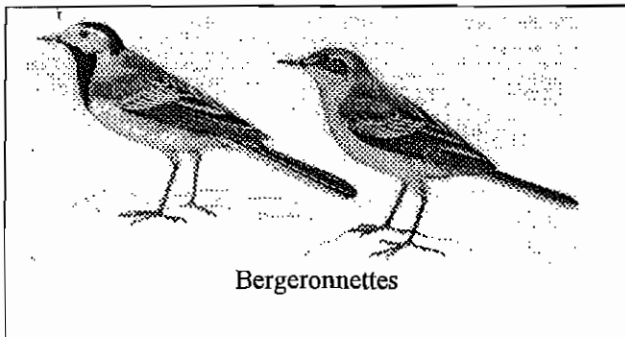
Nos priorités de travail, énumérées au travers des deux boucles précédemment décrites, ont été transmises en juillet 2003 au Collège échevinal d'Assesse, avec celles des six autres villages de l'entité. Car les décisions appartiennent bien entendu au pouvoir local. L'an nouveau apportera-t-il des nouvelles positives de ce côté? Le groupe "chemins et sentiers publics assessois" l'espère et attend!

Patrick Colignon



Ballade en Vovesène. Vue du Hameau de Jassogne en remontant vers Maillen.

° Nos oiseaux



Bergeronnettes

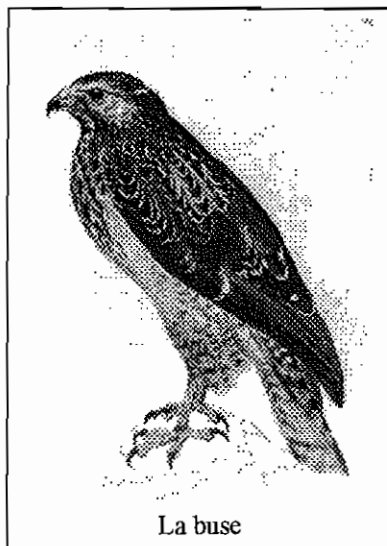
Cette année, les RNOB et la Société Aves ont réalisé une grande opération de recensement des espèces d'oiseaux. Peut-être certains de nos lecteurs ont-ils participé en renvoyant un questionnaire d'observation. Les premiers résultats, parus dans la presse en ce début d'été sont plutôt alarmants. Ils signalent la raréfaction et parfois la quasi-disparition d'espèces auparavant assez courantes, comme les moineaux. Les constats posés par les sociétés ornithologiques touchent également nos espaces ruraux. Le phénomène nous concerne certainement même si les petits matins crupétois des mois de mai et juin sont encore remplis des chants d'oiseaux.

A chacun de s'en émerveiller et de reconnaître une diversité qui nous échappe parfois. Ainsi, ce sont pas moins de 60 espèces d'oiseaux que l'on peut observer à Crupet, **uniquement dans la zone habitée du village**. La liste qui suit a été établie sur base des observations de Jean-Pierre Beaurin depuis octobre 1996, complétées par celle d'un autre crupétois, amoureux de la nature, Jacquy Heyens (JH) et Freddy Bernier (FB).

Pent-être en avez-vous déjà vu d'autres. Alors signalez-le-nous!

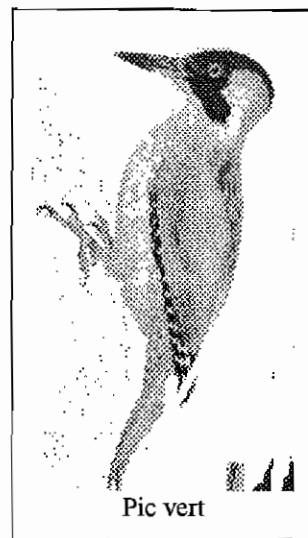
Enfin, le but du jeu c'est aussi de trouver l'intrus.

Accenteur mouchet
 Alouette des champs
 Bergeronnette des ruisseaux
 Bergeronnette grise
 Bouvreuil pivoine
 Bruant jaune
 Buse variable
 Canard colvert
 Chardonneret
 Chouette chevêche
 Choucas des tours
 Cingle plongeur (JH)
 Corbeau-Freux
 Corneille noire
 Coucou
 Épervier d'Europe
 Étourneau sansonnet
 Faisan de Colchide
 Fauvette des jardins
 Faucon crécerelle (JH)
 Flamant rose
 Geai des chênes
 Grimpereau des jardins
 Grive mauvis
 Grive musicienne
 Grive draine
 Grive litorne
 Gros bec casse noyan (Sep 2000)
 Grue cendrée (début Nov 2000)
 Héron cendré
 Hirondelle des fenêtres
 Linotte mélodieuse



La buse

Martin pêcheur d'Europe
 Martinet noir
 Merle noir
 Mésange charbonnière
 Mésange bleue
 Mésange nonnette
 Mésange à longue queue
 Moineau domestique
 Pic épeiche
 Pic vert
 Pie bavarde
 Pigeon colombin (JH)
 Pigeon ramier
 Pinson des arbres
 Pinson du Nord
 Pouillot fitis
 Pouillot véloce
 Poule d'eau
 Roitelet huppé
 Rouge gorge
 Rouge queue noir
 Serein cini
 Sittelle torchepot
 Sizerin flammé
 Tarin des aulnes
 Tourterelle turque
 Troglodyte mignon
 Vanneau huppé
 Verdier



Pic vert

Enfin, nous ne résistons pas à nous éloigner un peu du village pour signaler la cigogne blanche aperçue par Freddy et Jean-Pierre en 2001 à Jassogne et les oies bernaches observées à Mont Godinne. Jacquy en possède de superbes clichés.

ENTREPRISE DE NETTOYAGE

GCLEAN

VOITURES - VITRES - BUREAUX
ENTRETIEN JOURNALIER

Avenue Roi Albert, 20 - 5590 CINEY

GSM
0477 236190

Tél. :
083 218611



ATELIER DE GARNISSAGE

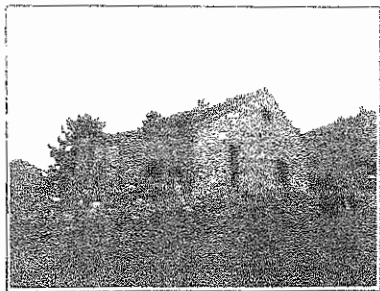
GARNISSAGE DE FAUTEUILS, SALONS
CHAISES DE TOUS STYLES
CONFECTION DE COUSSINS

RUE DU COMTE, 3 - 5332 CRUPET
TÉL. 083 69 90 56 - FAX. 083 69 03 45
GSM 0475 61 48 07

GITE RURAL À CRUPET

Le Cyclo

Un gîte chaleureux - 2 Épis



- bâtiment en pierre entièrement aménagé
- pour 3 ou 4 personnes
- salon (sans TV), cuisine équipée, 1 chambre, salle de bain
- terrasse bien exposée, jardin

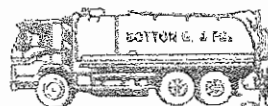
TARIF 2002

WE : 75 € - SEMAINE : 150 €
Charges : 6 € (été) - 8 € (hiver)

Patrick et Dominique Colignon-Disciez
rue Haute, 34 - 5332 CRUPET
083 69.92.75

BOTTON G. & Fils

- VIDANGE fosses septiques
- DEBOUCHAGE canalisations



- Curage d'égouts & avaloirs communaux
- Nettoyage de chorno à eau

- Location WC portables pour FESTIVITÉS



4 Rue de Lustin - 5330 MAILLEN
083 65 51 39 - NAMUR 081 74 25 88
AGREATION REGION WALLONNE

Nous sommes dans les Pages d'Or

SABLAGE - REJOINTOYAGE
HYDROFUGATION
RÉPARATION DE FAÇADES

Christian TITEUX

Chaussée de Dinant, 21a
5334 FLOREE - ☎ (083) 65 50 23

Patron présent sur le chantier

Pas de sous-traitance



Jacques Léonet-Pairon

**Décoration intérieur
et extérieur**

Revêtements de sols

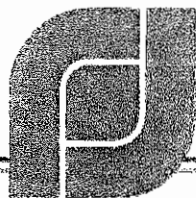
Stores d'intérieur

Garnissage

La Fagne, 34 - B-5330 Assesse

Tél. (083) 65.63.72

Ets F. DELVAUX & C^o



**Parquets
& Isolation**

**BOIS
PANNEAUX
PORTES
LAMBRIS**

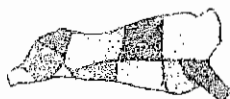
Avenue Schlögel, 39-41 - 5590 CINEY

Tél. 083 21 25 27 - 21 18 48 - Fax. 083 21 12 43

Boucherie Charcuterie

DELOBBE

Bœuf - Veau - Porc - Volaille



**Rue du Try d' Andoy 5
5530 DURNAL**

Tél. 083 69 91 70

On porte à domicile

**"Le Bon
Petit
Diable"**



taverne - restaurant

Cuisine du Terroir

FERMÉ LE MERCREDI

Truites fraîches

Crêpes

TERRASSE

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET • Tél. (083) 69 02 98

AUTO PNEUS SERVICE

Quai de l'Industrie, 2 - 5590 CINEY GARE

Tél. 083 21 51 29

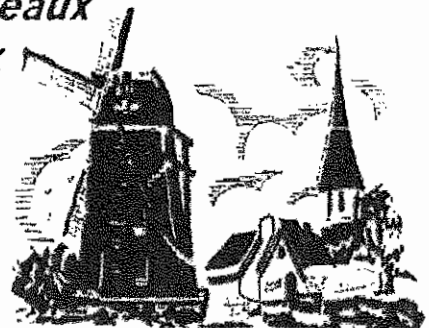
SPÉCIALISTE PNEUS TOUTES MARQUES
GÉOMÉTRIE ÉLECTRONIQUE

BOULANGERIE - PÂTISSERIE **NÉLIS & FILS s.a.**

- * *Tous produits de 1° choix*
- * *Spécialités tartes au riz et gâteaux*
- * *Grand choix de pains spéciaux*

Place Communale, 13
5330 ASSESSE

Tél. 083 65.53.37



Natura 2000 : Une conception intégrée de la conservation de la nature

« Natura 2000 ». Ces mots sont sur toutes les lèvres depuis quelques mois suite à l'adoption, d'un décret réformant en profondeur notre loi sur la conservation de la nature. Pour rappel, celui-ci a pour but de transposer enfin en droit wallon les dispositions des directives Oiseaux et Habitats, pourtant en vigueur depuis de nombreuses années. Il doit notamment permettre la désignation et la conservation des sites appartenant au futur « réseau Natura 2000 ». Il opère également une refonte complète des règles applicables en Région wallonne en matière de protection des espèces, en protégeant une foule d'espèces menacées en Wallonie, auparavant demeurées pour la plupart sans la moindre protection juridique.

Pour le monde associatif comme pour tous les autres acteurs concernés, il est impératif de comprendre les principaux traits de la nouvelle réforme de la loi sur la conservation de la nature, afin de trouver un terrain d'entente, en connaissance de cause, sur les mesures à prendre et tenter de réaliser ensemble l'objectif recherché, à savoir conserver ce qui reste de notre patrimoine naturel.

1. Contexte et origine de la réforme

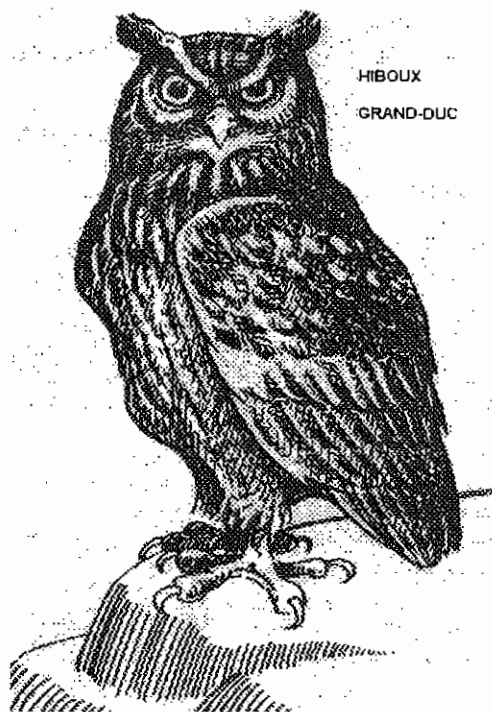
Face à l'érosion de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées, les « zones de protection spéciale » (ZPS) d'une part, destinées à protéger des habitats d'oiseaux, et les « zones spéciales de conservation » (ZSC), destinées à protéger des habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques.

En Région wallonne, la conservation de la nature trouve son cadre juridique dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature. Jusqu'à la présente réforme, aucune mesure légale ou réglementaire n'a été prise pour exécuter les deux directives évoquées ci-avant.

Suite aux pressions politiques et financières exercées par la Commission européenne à partir de 1998 sur le Gouvernement wallon, une réforme de la loi sur la conservation de la nature a donc été lancée, en vue de transposer et appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats. Cette réforme a pris la forme du décret du 6 décembre 2001, qui modifie la loi de 1973 à cet effet, et crée un nouveau statut de protection, celui de « site Natura 2000 ».

2. Objectif et principes

L'objectif général du régime est de contribuer à la sauvegarde et à la cohérence du réseau européen Natura 2000. Plus précisément, il s'agit de sélectionner et conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un « état de conservation favorable » une série d'espèces et de



milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

Des mesures de conservation des habitats doivent ainsi être prises en faveur de :

- 63 espèces d'oiseaux nicheuses ou migratrices dont la venue est régulière en Région wallonne; 2 espèces sont qualifiées de prioritaires (Butor étoilé et Râle des genêts)
- 31 espèces animales ou végétales autres que des oiseaux (Loutre, Damier de la succise, Moule perlière, Chabot, Flûteau nageant, Lucane cerf-volant, etc.) (pas d'espèce prioritaire)
- 44 « types d'habitats naturels » (landes, tourbières, pelouses calcaires, forêts de ravin, éboulis rocheux, etc.), dont 10 sont qualifiés de prioritaires.

L'obligation de créer des aires protégées capables de maintenir dans un « état de conservation favorable » ces espèces et habitats constitue un progrès considérable, car désormais des objectifs précis de conservation sont fixés et sont érigés en obligation de résultat (les espèces

et habitats doivent rester dans un bon état de conservation quoi qu'il arrive). Le décret Natura 2000 reste cependant nettement plus évasif sur la question épineuse des corridors écologiques, devant permettre en théorie aux espèces qui l'exigent de se déplacer entre leurs différents habitats. Seules des mesures incitatives seront éventuellement prévues (dans des « périmètres d'incitation »).

Sur la base de ces listes d'espèces et d'habitats, la Région wallonne doit sélectionner sur son territoire des sites susceptibles d'assurer leur conservation à long terme.

3. Sélection des sites Natura 2000

La procédure de sélection des sites Natura 2000 constitue la base du régime, dont dépend en grande partie la cohérence du réseau Natura 2000, et donc la viabilité des espèces et habitats qu'il tend à conserver. Deux procédures distinctes sont prévues, l'une pour la sélection des sites « oiseaux » (correspondant aux ZPS), l'autre pour la sélection des autres sites (correspondant aux ZSC). L'élément essentiel consiste dans l'obligation de suivre des critères scientifiques de

sélection pour déterminer les sites Natura 2000.



Oiseaux

La sélection et la désignation des sites Natura 2000 destinés à protéger des habitats d'oiseaux est purement interne : la Région wallonne doit désigner pour le 21 janvier 2003 les sites les plus adaptés en nombre et en superficie pour la conservation des espèces concernées. Dès lors que la Région wallonne a déjà transmis à la Commission européenne le périmètre de 13 ZPS en 1987 et 1989, les sites devront correspondre aux habitats sensibles protégés dans ces zones (forêts feuillues indigènes, pelouses sèches, etc.). Les nouveaux sites « oiseaux » ont été inclus dans la liste de sites proposée par la Région wallonne en juillet dernier (cf. infra).

Autres espèces et types d'habitats naturels

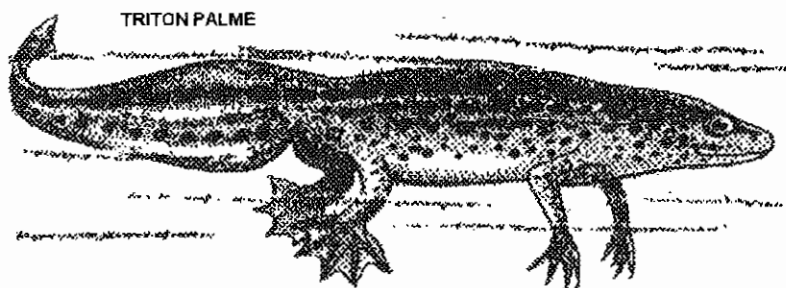
La sélection et la désignation des autres sites, qui visent des habitats naturels et des espèces autres que des oiseaux, est plus complexe et n'est plus strictement régionale. Elle se fait en effet en trois étapes, en concertation avec la Commission européenne :

1) Le Gouvernement wallon procède d'abord à l'établissement d'une liste de sites abritant des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces protégées, sur la base de critères scientifiques de sélection, en vue de contribuer à la cohérence du réseau Natura 2000. Aucune consultation des propriétaires et occupants n'est prévue, ce qui a été fort critiqué, bien que cela n'aurait sans doute pas apporté beaucoup sur le plan scientifique. Les critères sont cependant suffisamment larges pour laisser au Gouvernement une certaine marge d'appréciation, pour autant qu'elle reste scientifique. La Cour de justice européenne a en effet fait clairement savoir en novembre 2000 qu'aucun critère socio-économique ne pouvait être pris en considération à cette étape de la procédure de sélection des sites.

2) Une fois transmise la liste, en même temps qu'une série d'informations écologiques sur chaque site, le Gouvernement va désigner par arrêté tous ces sites comme « sites Natura 2000 », sans attendre l'avis de la Commission. L'arrêté de désignation comprendra notamment une carte du site, les objectifs de gestion active, et une série de prescriptions de nature préventive (cf. infra). Ces arrêtés feront l'objet d'un canevas par la Région wallonne, qui fera ensuite sous-traiter la rédaction des aspects techniques des arrêtés par des bureaux spécialisés et des universités..

3) La Commission européenne examine ensuite la pertinence de la liste proposée par la Région wallonne pour chaque espèce ou habitat, et peut demander que la liste soit complétée en cas d'insuffisance . En accord avec tous les états concernés, elle fixe une nouvelle liste, valable cette fois pour toute une région biogéographique , à savoir la « liste des sites d'importance communautaire ». Chaque site retenu dans cette liste devra être désigné comme ZSC. En Région wallonne, les sites Natura 2000 correspondront automatiquement aux ZSC. Si un site Natura 2000 n'est pas retenu comme « site d'importance communautaire », il pourra être déclassé selon une certaine procédure. Les sites Natura 2000 « oiseaux » correspondront automatiquement aux ZPS.

Le 18 juillet dernier, le Gouvernement wallon a adopté sa liste définitive et l'a transmise à la Commission. Il a rendu publics les périmètres définitifs le 26. La liste comprend plus de 300 sites, répartis surtout dans le sud de la Wallonie (mieux préservé faut-il le dire) pour une superficie d'environ 220 000 hectares, soit 13 % du territoire wallon. Environ 60 à 70 % sont constitués de forêts, dont la moitié gérée par la Région wallonne. Le reste est constitué par des zones ouvertes (prairies, marais, tourbières, plans d'eau...). Cette liste comprend à la fois les sites « oiseaux » (futurs ZPS) et les autres sites (futurs ZSC). Les sites désignés en juillet ne s'ajoutent donc pas aux superficies classées comme ZPS en 1987 et en 1989. On constate que par rapport aux superficies protégées par la loi sur la conservation de la nature avant la réforme (environ 9000 ha), le progrès est énorme.



4) Régime préventif

Ce n'est pas tout de désigner des sites comme sites Natura 2000 pour constituer un réseau écologique viable. Encore faut-il leur appliquer un régime de protection efficace, de façon à prévenir leur détérioration. Le but de ce nouveau statut n'est toutefois pas de faire du site une réserve naturelle, mais bien d'intégrer exigences de conservation et activités humaines.

Une fois publié l'arrêté désignant un site, un régime de prévention très complexe est donc prévu, pour que les habitats et espèces présents sur ce site ne soient pas respectivement détériorés ou perturbés de façon significative. En vertu d'une jurisprudence récente, le Conseil d'État a imposé à la Région wallonne d'appliquer d'ores et déjà une protection préventive à tous les futurs sites Natura 2000, avant même leur désignation. Les autorités doivent donc dès aujourd'hui être attentives à ne pas délivrer d'autorisations contraires à ce principe.

Le régime préventif repose sur trois mécanismes, tous complémentaires. Il est tempéré par une possibilité de dérogation assez stricte.

Le premier mécanisme prévu consiste en un régime de prévention stricte, assorti de sanctions pénales, comprenant :

- une interdiction générale, insérée dans la loi, de détériorer les habitats et perturber significativement les espèces protégées sur le site;
- des interdictions particulières et autres mesures de prévention spécifiques à chaque site, et incluses dans l'arrêté de désignation. Ces mesures particulières seront fonction des exigences écologiques des espèces et habitats concernés et des circonstances locales. Ainsi par exemple, les contraintes ne seront pas les mêmes pour une hêtraie à Luzule que pour un site à Moule perlière. Le degré de contrainte variera donc fortement selon les sites et selon les activités des propriétaires et occupants.

Le deuxième mécanisme consiste en un régime d'évaluation spécifique des incidences de tous les plans et projets soumis à autorisation susceptibles d'affecter significativement un site Natura 2000. Si les conclusions de cette évaluation sont négatives, l'autorité est tenue de refuser le plan ou projet (sauf dérogation). Ceci est très différent du système actuel, où l'autorité peut passer outre l'évaluation des incidences. L'impact de ce nouveau système est donc considérable et donne beaucoup de poids à l'expertise scientifique.

C'est ici que le régime Natura 2000 réalise, de façon remarquable, l'intégration des considérations de conservation de la nature dans toutes les politiques d'occupation du sol. En effet, virtuellement toutes les demandes d'autorisation (permis de construire, d'environnement et d'extraction, autorisation de déverser des eaux usées, de captage d'eau souterraine, de rempoissonner ou rectifier un cours d'eau, etc.) pour des projets « à risque » (c'est-à-dire dans ou à proximité d'un site Natura 2000, selon l'activité considérée) sont soumises à une évaluation spécifique. Seuls les projets qui ne porteront pas atteinte à l'intégrité du site

pourront être acceptés. . Quant aux plans, seuls ceux qui ont valeur réglementaire sont soumis à cette évaluation.

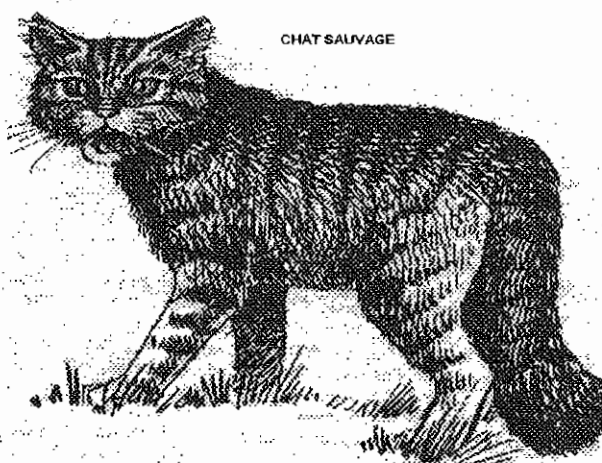
Enfin, un régime de concertation et d'évaluation des incidences pour les plans déjà en vigueur dont les prescriptions sont incompatibles avec celles d'un arrêté de désignation d'un site Natura 2000 est également prévu. Nous ne le détaillerons pas ici.

Par ailleurs, comme dans tout régime de protection, il faut un système de dérogation. Ici, l'autorité peut passer outre à une évaluation négative et autoriser un plan ou projet qui portera atteinte à un site Natura 2000, pour autant qu'il n'y ait pas de solutions alternatives et qu'elle puisse invoquer des « raisons impératives d'intérêt public majeur » (en tout cas les intérêts strictement privés ne pourront être pris en compte). Les sites abritant des espèces et habitats prioritaires ne peuvent être détériorés que pour des raisons encore plus limitées, ou sur avis de la Commission européenne. Des mesures de compensation visant les mêmes habitats et espèces devront être prises.

5. Régime de gestion active

Protéger un habitat ou une espèce contre les agressions extérieures ne suffit pas. Dans nos contrées, la plupart des habitats (notamment ouverts) nécessitent d'être gérés pour ne pas disparaître ou évoluer vers un stade moins riche écologiquement. C'est pourquoi chaque arrêté de désignation dictera les « objectifs de gestion active » (ce qu'il faut faire pour gérer le site) à respecter dans chaque site, et proposera une série de moyens possibles de gestion (mise en

location, création d'une réserve agréée, contrat de gestion active, etc.). Une concertation sera organisée avec les propriétaires et occupants de façon à choisir les moyens les plus adéquats. Un des moyens peut consister en la conclusion d'un contrat de gestion active, conclu pour 10 ans, dans lequel propriétaires, occupants et Gouvernement se mettent d'accord sur un mode de gestion du site. À défaut, ou en cas d'inexécution de celui-ci, le Gouvernement peut prendre lui-même des mesures, allant jusqu'à l'expropriation. Des subsides sont prévus pour financer cette gestion active. Des arrêtés d'exécution doivent en fixer les modalités.



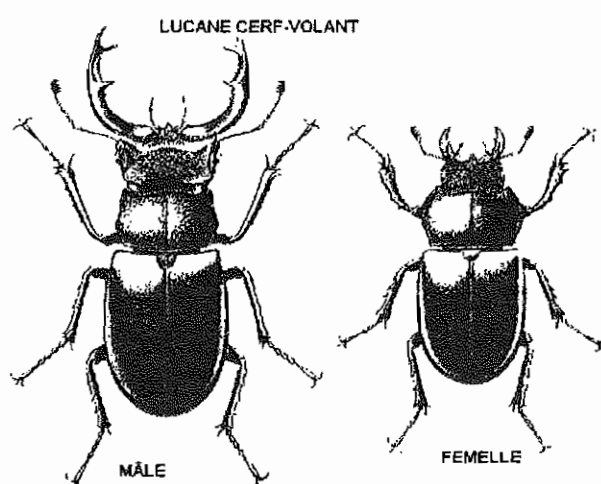
6. Mise en oeuvre du régime Natura 2000

L'édifice juridique qui vient d'être créé a beau être très abouti sur le papier, il ne servira à rien si les moyens techniques, humains et financiers ne sont pas pris pour le faire fonctionner de façon effective.

S'agissant des moyens financiers, deux mécanismes sont prévus. L'un pour subsidier la gestion des sites dans le cadre des contrats de gestion active. L'autre pour augmenter certains subsides octroyés au bénéfice d'éléments du paysage (actuellement les haies) dans les sites Natura 2000. En outre, autour des sites Natura 2000, des périmètres d'incitation seront éventuellement désignés. Ils permettront l'octroi d'incitants financiers pour favoriser des mesures bénéficiant aux sites Natura 2000 (réduction des intrants en agriculture, gestion des eaux...), mais aussi, peut-on espérer, à l'ensemble du maillage écologique. Reste que le budget prévu pour financer les subsides promis mais aussi tout le fonctionnement des commissions de conservation et la formation des agents est désespérément mince : sauf erreur, il n'est que

d'environ 10 millions d'euros, alors que les fonds nécessaires sont estimés au double... Il faut déplorer ici le manque de coordination avec les mesures de développement rural (notamment les mesures agri-environnementales, mais aussi en sylviculture). L'Europe accepte pourtant de cofinancer jusqu'à 75 % un nombre impressionnant de mesures en faveur du milieu naturel dans le cadre de sa politique de développement rural.

La loi n'a cependant rien prévu pour contrer les pertes financières du propriétaire ou de l'occupant dont l'activité (culture, extraction, construction...) a dû être modifiée voire arrêtée au motif qu'elle menace un site Natura 2000. Pour elle, il s'agit d'une servitude légale d'utilité publique qui ne nécessite pas d'indemnisation. Pour atténuer ce qui peut passer pour une injustice aux yeux des personnes lésées, le législateur a prévu une exemption du précompte immobilier et des droits de succession sur les biens immobiliers (arbres compris) érigés en sites Natura 2000.



L'effort fiscal consenti par la Région wallonne est loin d'être négligeable, mais il ne tient pas compte des plus-values que connaîtront certains, et des moins-values que connaîtront d'autres. Une taxe générale, applicable à tous les habitants de Wallonie (dont les espèces et habitats constituent le « patrimoine commun »), alimentant un fonds Natura 2000 pour indemniser les personnes subissant des pertes de revenus, pourrait être une solution.

Enfin, s'agissant du contrôle du respect des obligations de chacun, un

système classique de sanctions pénales est prévu en cas d'infraction au régime préventif. Le Gouvernement pourra prendre des mesures en cas de problème de gestion des sites. En outre, un suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels doit être effectué, selon des modalités encore à définir. Des « commissions de conservation », au nombre de huit pour toute la Région wallonne, seront chargées de suivre l'état de conservation des sites Natura 2000, et de rendre des avis techniques. Composées de représentants des divers acteurs ruraux et de membres de l'administration, elles doivent agir en vue d'assurer le maintien dans un état de conservation favorable des habitats et espèces protégés, tout en tenant compte des exigences économiques et sociales et des particularités locales. On regrettera la quasi-absence de scientifiques dans ces commissions. Leur présence aurait été le gage d'une plus grande objectivité : il ne faut en effet pas que ces commissions deviennent le lieu où chacun défendra bec et ongle son parti, sans considération des objectifs de conservation.

Conclusions

Natura 2000 est en voie de devenir une réalité. Un réseau cohérent d'aires protégées est en cours de constitution sur des bases scientifiques (malgré quelques entorses à ce principe), et doit bénéficier à une série d'espèces et d'habitats auparavant non protégés. Ce concept se veut porteur d'une nouvelle conception de la conservation de la nature : réaliser un compromis entre la préservation des valeurs naturelles et le maintien d'une activité socio-économique. Avec cette nuance qu'en cas de conflit avec des intérêts strictement privés, la priorité reviendra à la conservation de la nature.

Le nouveau régime applicable aux 220 000 hectares de sites Natura 2000 sélectionnés prévoit à la fois des mesures préventives (valables aussi en dehors des sites) et un régime de gestion active, essentiel pour le maintien de la plupart des habitats d'espèces et des habitats semi-naturels de Wallonie. Des subsides seront octroyés pour la gestion, ainsi que des incitants fiscaux non négligeables pour les propriétaires. Des commissions de conservation devront assurer le suivi des sites. Globalement le progrès est donc considérable, et il faut féliciter le Gouvernement et son administration pour le travail de transposition effectué, compte tenu des difficultés que suscite la mise en oeuvre des directives Oiseaux et Habitats partout en Europe. Des points d'ombre subsistent cependant. Aucune mesure autre qu'incitative n'est prévue en faveur du maillage écologique ou visant à créer des corridors écologiques, pourtant essentiels dans un réseau écologique. En outre, une indemnisation pour pertes subies n'est pas prévue, au risque de susciter un sentiment d'injustice. La quasi-absence de scientifiques dans les commissions de conservation ne donne pas toutes les garanties d'un travail réellement scientifique. Enfin, le budget consacré à la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 reste bien trop faible pour permettre d'atteindre rapidement les objectifs fixés.

L'avenir dira donc si la montagne a accouché d'une souris. Des conflits naîtront certainement, des sites seront détériorés. Il reste que, du point de vue de la conservation de la nature et du développement durable, Natura 2000 est un pas en avant formidable, ne fût-ce que par les superficies concernées. Même si d'autres mesures sont encore nécessaires, il s'agit d'une opportunité inespérée pour tenter de préserver ce qui reste de notre patrimoine naturel, tout en évitant de devoir confiner ce dernier dans des réserves naturelles inaccessibles et interdites de toute activité. Le défi est lancé, à nous tous de le relever.

Crup'Echos a demandé et obtenu le classement de sites Natura 2000 sur les communes d'Assesse, de Profondeville et d'Yvoir. Mais c'est une autre histoire, dont nous vous parlerons bientôt !

Rem. Hiboux grand-duc, Pic-noir, Chat sauvage, Triton palmé, Lucane cerf-volant sont des espèces protégées par Natura

Les cartes reproduites dans cet article proviennent du « Système d'information géographique ANDRE.P, sur base de la carte IGN 1/10.000 de 1982.

Pascal ANDRE

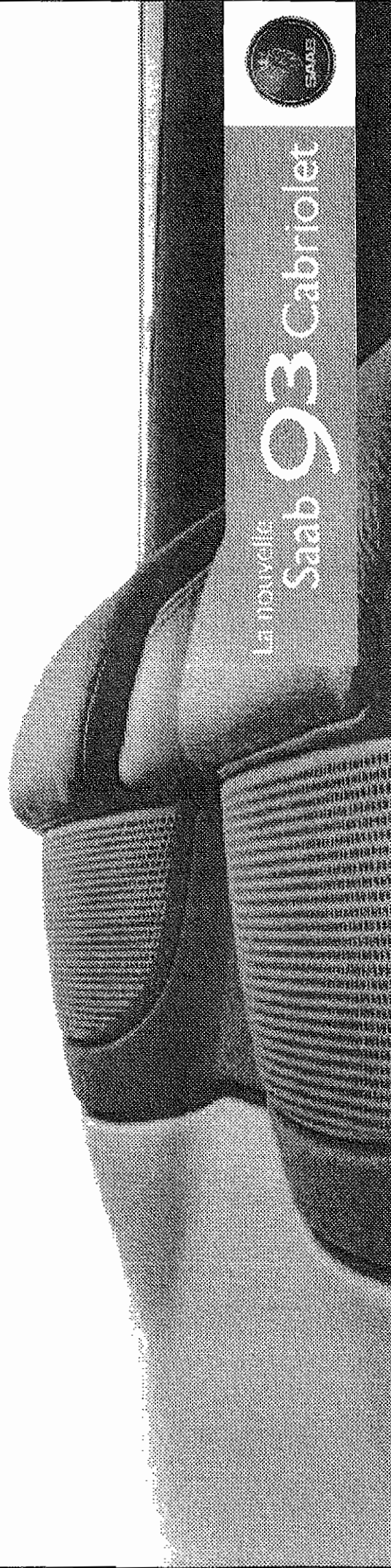
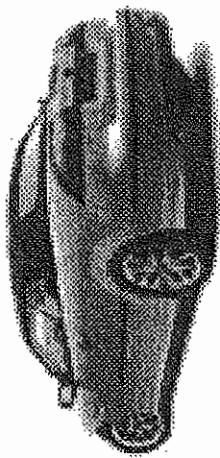


Les abeilles jouent aussi un rôle essentiel dans la nature. Protégeons les et encourageons les apiculteurs !

Il y a 4 saisons

en Suède. L'été, l'hiver, l'hiver et l'hiver.

On pourrait trouver curieux qu'un pays nordique ait donné naissance à une voiture apparemment faite pour l'été. En fait, lorsque le soleil se fait plus rare, il suffit de 20 secondes pour déplier automatiquement la capote triple épaisseur. Et pour attendre le prochain été au chaud, au sec et au calme, dans l'un des plus sûrs et des plus précis cabriolets qui soient. Vous au volant. Et trois autres avec vous, si vous avez envie de faire plaisir. Saab 9-3 Cabriolet à partir de 33.500 € (TVAC).



la nouvelle

Saab 9-3 Cabriolet



Concessionnaire Saab : QUEVRAIN - Chaussée de Marche, 555 - 5101 Namur (Erpent) - 081/32.05.17

° AVIS DE RECHERCHE...

Nous voudrions voir renaître à CRUPET le club des aînés, qui se réuniraient mensuellement pour échanger des idées, jouer aux cartes, partager un goûter ou pour d'autres activités tout aussi sérieuses (conférences, excursions,...)

C'est pourquoi nous invitons les pensionnés, pré pensionnés et autres personnes intéressées, à se retrouver le jeudi 8 janvier 2004, à 14 heures, à la SALLE SAINTE FAMILLE à CRUPET

Ceci en toute convivialité, dans la bonne humeur, et le désir de bien commencer une nouvelle année... Tous renseignements et idées sont les bienvenus chez

Jean-Pierre BEURAIN-MASSART, rue Saint Joseph à CRUPET Tél ; 083/690.232

Ou chez

Marcel LALOUX-GERARD, 35 A, rue Haute à CRUPET Tél . 083/699.504

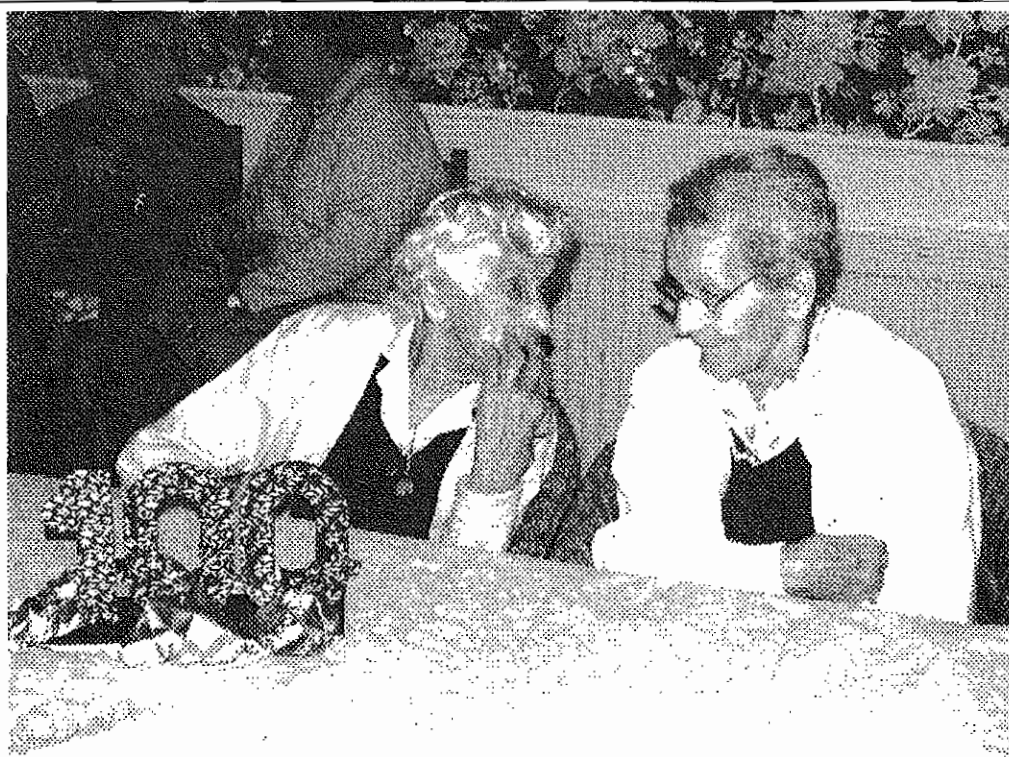
° Info wallonne...

➞ Les textes wallons repris dans CRUP'ECHOS, sous la signature de notre ami A.Q. sont généralement répercutés dans LI CHWES, et notamment la suite des « GASTON »

Cette revue mensuelle namuroise est bien connue : on peut s'abonner une façon de défendre notre patrimoine wallon, et de ... vaincre la neurasthénie !!

Verser 10 EURO ... POUR 10 NUMEROS ...AU N° 751-2002976-63 de l'ASBL « Li Chwès »

➞ Rappelons que les anciens numéros de CRUP'ECHOS SONT DISPONIBLES AU POINT i (ancien presbytère de CRUPET, voir article de Domnine Binamé par ailleurs) de même que le N° 315 de CONFLUENT, qui relate les festivités du CENTENAIRE DES GROTTES.



Le 2 novembre 2003 à l'occasion de son centenaire de Joséphine, Joséphine partage 192 années de connivence avec sa sœur Julie née le 13 juin 1911 (Tiens ! ... à la Saint-Antoine !).

Reine COLIGE

Pédicure - Podologue



Se rend à domicile

Reçoit les mardi et samedi, de 16 à 20h.

Tél. 081 46.15.54

Rue de Brimez, 127 - 5100 WÉPION

FUNERAILLES ET FUNERARIUMS

HENNUY

RUE DE LENNY N° 107A & 93
5360 NATOYE

TEL 083/ 21.24.47 & 21.50.50

MATAGNE

Successor F.F HENNUY

RUE JULIE BILLIART N° 34
5000 NAMUR

TEL 081/ 26.09.99

G.S.M 0475/ 641682

TOUTES FORMALITES / SERVICE JOUR & NUIT
FLEURS EN SOIE / MONUMENTS / PLAQUES
SOUVENIRS MORTUAIRES.

Taverne - Restaurant - Crêperie
« Al Besace »



Rue Haute, 11
5332 CRUPET
(Près de l'église) - Tél. 083 69 90 41

RÉPAR - CUIR

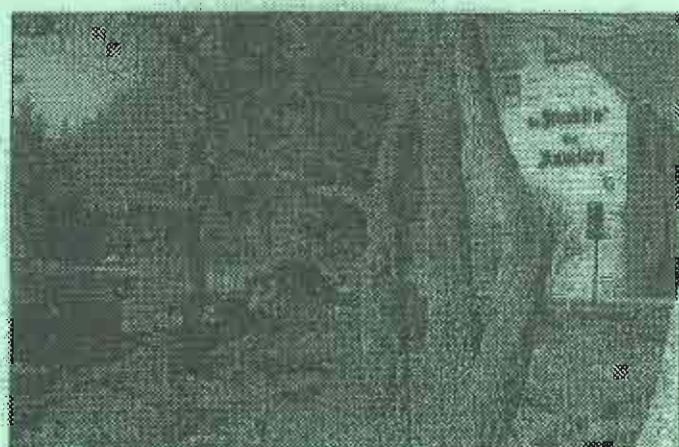


rue St Joseph, 9
5332 CRUPET

Tél. 083 69 96 82

**CUIR - DAIM - SKAI
MOUTON RETOURNÉ**

TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION



LES RAMIERS

Restaurant gastronomique

Prix (euros)	de	à
Lunch	31	
Carte	45	59
Menu	31	70

Fermeture hebdomadaire : lundi soir - mardi
Par beau temps, dîner à la terrasse.

HÔTEL **** DU MOULIN DES RAMIERS



<http://www.moulins.ramiers.be>
E-mail: info@moulins.ramiers.be

à CRUPET - ☎ 083 69.90.70
Fax : 083 69.98.68